



Paris, le 8 mars 2020

Communiqué de presse

COVID-19

Pour limiter la propagation de l'épidémie, les mesures les plus efficaces : respecter les gestes barrières

La France est actuellement au stade 2 de la gestion de l'infection au Coronavirus COVID-19. A ce jour, le virus est présent dans certains territoires et circule, même s'il n'est pas présent partout sur le territoire. Dans certains départements où le virus circule avec beaucoup d'intensité, les mesures de stade 2 ont été renforcées et le dispositif de prise en charge sanitaire a été adapté.

Les personnes âgées sont les plus vulnérables face au virus et doivent être protégées. Il est recommandé d'éviter les visites, tout particulièrement des enfants de moins de 15 ans, des proches ou des personnes présentant des symptômes ou malades.

Dans les établissements de santé, les visites sont limitées à une personne par patient. Les mineurs et les personnes malades ne doivent pas rendre visite aux personnes hospitalisées, y compris en maternité.

Les établissements de santé et médico-sociaux ont été mobilisés afin d'anticiper un passage en plan blanc. Les plans Blanc (pour les hôpitaux et clinique) et Bleu (pour les EHPAD) seront déclenchés par le directeur de l'établissement de santé en lien avec les Agences Régionales de Santé. Au niveau national, ils seront donc mis en place progressivement.

En anticipation des besoins à venir, la réserve sanitaire est mobilisée par les Agences Régionales de Santé qui en font la demande, en renfort des établissements de santé. Elle est composée de professionnels de santé volontaires (directeur d'hôpital, médecin, psychologue, pharmacien, infirmier, ambulancier) qui peuvent être en activité, à la retraite depuis moins de 5 ans ou en formation.

Afin de faciliter la mise à disposition des solutions hydro-alcooliques, un arrêté vient d'être publié qui permet aux officines d'assurer elle-même leur fabrication.

En cas de signes d'infection respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires), si vous habitez dans une zone où circule le virus ou dans les 14 jours suivant le retour d'une zone où circule le virus :

- contactez le SAMU Centre 15
- évitez tout contact avec votre entourage
- ne vous rendez pas chez votre médecin ou aux urgences

Un point presse de M. Olivier VERAN, ministre des Solidarités et de la Santé et du Pr. Jérôme SALOMON, Directeur général de la Santé se tiendra ce soir à l'Élysée, à l'issue du Conseil de Défense.

Plus d'informations :

Téléchargez et diffusez l'[Affiche Gestes barrières](#)

- Santé publique France met en ligne le [point épidémiologique](#)
- Ministère des Solidarités et de la Santé : [Coronavirus COVID-19](#)
- Gouvernement : [informations Coronavirus](#)
- Organisation mondiale de la Santé (OMS) : [Maladie à coronavirus \(COVID-19\)](#)
- Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères : [Conseils aux voyageurs](#)


Plus d'informations pour les parents :

- Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse : [Covid 19 : les réponses à vos questions](#)
- Assurance maladie : [Les déclarations d'arrêt de travail simplifiées pour les salariés parents](#)

Coronavirus COVID-19

L'école de mes enfants est fermée, que faire ?

- 1 J'appelle mon employeur pour évaluer les possibilités
- 2 Si le télétravail n'est pas possible, mon employeur déclare mon arrêt de travail
- 3 Mon arrêt de travail est pris en charge dès sa déclaration sans délai de carence



Twitter @Alertesanitaire

Contact presse : Presse-dgs@sante.gouv.fr - 01 40 56 84 00